



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 1<sup>er</sup> février 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Sainte Trie**

Suite au décès du maire et à deux sièges de conseiller municipal restés vacants à la suite du renouvellement général sur la commune de Sainte Trie, une élection municipale partielle complémentaire est organisée les 14 mars 2021 (1<sup>er</sup> tour) et 21 mars 2021 (2<sup>nd</sup> tour si nécessaire) afin que les électeurs soient en mesure d'élire trois nouveaux conseillers municipaux.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures seront à déposer contre récépissé à la sous-préfecture de Sarlat-La-Canéda du **lundi 22 février 2021 au jeudi 25 février 2021 de 14 heures à 17 heures**. Le **jeudi 25 février 2021, horaire de clôture spécifique à 18 heures**.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :

[www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab](http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab)

